

Terre de Joyeuse



*Bulletin municipal
N° 6 Décembre 2024*

Chères Joyeusesaines et chers Joyeusains,

2024 s'achève et vous découvrez dans ce bulletin l'ensemble des actions menées au cours de l'année.

Je n'oublierai pas de vous rappeler que tous les jours nos agents sont à votre service pour améliorer votre quotidien et je tiens à leur témoigner tous mes remerciements.

En mon nom et au nom du Conseil Municipal, je vous adresse dès à présent, ainsi qu'à vos proches, tous mes vœux de santé, de bonheur pour l'année 2025.

Je vous convie à la cérémonie des vœux
le vendredi 17 janvier 2025
à la Salle des Fileuses, pôle culturel de la Grand Font dès 19h.

Accueil mairie. Tel 04 75 39 96 96
Mardi, mercredi, jeudi de 9h à 12h30 et de 14h à 16h
Lundi, vendredi de 9h à 12h30
<https://mairiedejoyeuse.fr/>

Les réalisations

Voirie et marquage



Cette année, c'est plus de 214 000 € qui ont été investis pour la réfection de la voirie et le marquage sur le territoire de la commune de Joyeuse.

L'entreprise SATP a réalisé plusieurs chantiers : la montée du Collège, le chemin et l'impasse des Beaumes, l'entrée du chemin des terrasses d'Auzon, le chemin de Pavayrol et le chemin de l'Île.

Un financement de 20 000 € a été accordé par le Département de l'Ardèche au titre du dispositif « Atout ruralité ».

L'entreprise JKD a repris le marquage dans le centre bourg.

Vieux Joyeuse



Bravo aux agents pour la mise en valeur de la fontaine de la Peyre



La 6^{ème} tranche des travaux de réhabilitation des réseaux d'alimentation en eau potable, d'assainissement collectif et pluvial s'est terminée mi-juillet 2024. Grâce à l'excellente collaboration Seba/Commune de Joyeuse, ce chantier compliqué techniquement a été réalisé en tenant compte des prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France au regard de la valeur patrimoniale du site.

Ce programme engagé en 2014, qui s'est voulu très ambitieux verra prochainement l'engagement de la 7^{ème} et dernière tranche sous maîtrise d'ouvrage du Seba.

Baignade du Petit Rocher

Au terme de nombreuses discussions et rencontres avec la D.D.T – Police de l’Eau, l’Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB), et en collaboration avec la Mairie de Rosières, une dérogation exceptionnelle a été accordée pour l’aménagement du plan d’eau et de la plage en 2024. Lieu emblématique incontournable de la commune de Joyeuse et du territoire Beaume- Drobie, le Petit Rocher a accueilli encore cette année les Joyeuses et Joyeux, mais aussi les habitants du territoire et les nombreux vacanciers qui ont pu profiter de la plage, de la baignade, mais également des activités du complexe sportif « André Gervais » tels que les terrains de tennis et multisports, les jeux pour enfants, le parcours de santé, le skate-park....

Début septembre, à la demande de la D.D.T., il a été procédé au démantèlement du merlon et la rivière a pu reprendre son cours naturel.... Rendez-vous en 2025 !



Cet aménagement temporaire n'étant désormais plus autorisé par la D.D.T. au motif qu'il altère la continuité écologique à la fois piscicole et sédimentaire, une étude de faisabilité pour la création d'un seuil fixe a été confiée au cabinet d'études Rhône-Cévennes-Ingénierie. Il sera nécessaire de prendre en compte l'érosion de la berge à la suite des derniers épisodes cévenols.



Busage du fossé Chemin des Soupirs

Au terme d'une longue procédure judiciaire et en application du jugement rendu par le Tribunal Administratif de Lyon en 2017, la commune a été condamnée à effectuer les travaux de collecte du pluvial. Après acquisition de l'ancien canal, les travaux de busage ont été réalisés et ainsi les eaux pluviales et le rejet traité du poste de relevage sont collectés et évacués sans encombre. Début 2025, l'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques sera réalisé, permettant ainsi un élargissement de la voie et plus de sécurité pour les piétons.



Réfection du mur de la Chastellane

Le CEREMA et la commune ont effectué un recensement des ponts et murs de plus de 2 mètres, ce qui a permis à l'État de poser un diagnostic sur les ouvrages observés. Ainsi des mesures d'urgence pour sécuriser le mur de la Chastellane ont été prises. Celui-ci a été reconstruit par l'entreprise Deschanel.



Vidéoprotection

Les travaux de vidéoprotection effectués par la société VOLFEU ont pris fin cet été. En tout, ce sont 24 caméras qui ont été posées, une baie de brassage ventilé installée, permettant enregistrement et consultation par la gendarmerie et le service autorisé. Le coût pour la collectivité s'élève à 44 760 € sur un total de dépenses de 118 464 € HT. Les subventions accordées par la Région et l'État représentent 73 704 €.

École

Une convention tripartite de mission d'accompagnement pour la végétalisation des espaces éducatifs de l'école publique entre la commune de Joyeuse, le Réseau Canopé et le CAUE a été signée.

Cette opération a bénéficié d'une subvention « Fonds vert ». Parallèlement, la commune participe au financement de l'étude à hauteur de 5 500 €.

À la rentrée scolaire, le Réseau Canopé s'est mobilisé pour faire un bilan des usages de l'espace à l'école.

Le calendrier pour ce projet est le suivant :

- Automne 2024 – ateliers enfants / adultes dans l'école,
- Décembre 2024 – rendu du rapport d'étonnement en décembre,
- Janvier 2025 – présentation et choix par l'équipe municipale des solutions à tester,
- Décembre 2025 – phase de prototypage et tests,
- Printemps 2026 – remise du cahier de préconisations et présentation aux parties prenantes.

Aux vacances de la Toussaint, ce sont des visiophones et un interphone qui ont été installés pour renforcer la sécurité des accès. Dans le cadre de ce projet, la sécurisation de l'enceinte de l'école sera prise en compte.



Adressage

La commune de Joyeuse a conduit une opération d'adressage visant à mettre à jour les voies et les numéros sur l'ensemble du territoire de la commune. Cette opération menée par un prestataire spécialisé dans l'adressage des communes permet de faciliter la localisation des habitations par les différents services (urgences, soins, secours, livraisons ...). Pour les habitants dont les adresses ont été modifiées, la commune fournit une plaque émaillée correspondant au numéro de maison. Pour y prétendre, il suffit de s'adresser au service urbanisme, par mail ou par téléphone. Cette opération d'adressage étant terminée, la commune a transmis les nouvelles données à la Poste, au service du cadastre, au SDIS, ainsi qu'aux éditeurs de logiciels GPS pour une mise à jour globale.

Les projets en cours

URAM : Construction d'un équipement sportif pour le rugby



L'Espace André Gervais est désormais le lieu de rendez-vous pour les passionnés de rugby. Le fort développement de l'URAM, son classement honorable au sein de sa poule (1^{er}) permettent au club et à son école de rugby de rayonner en Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Pour recevoir lors des entrainements et compétitions les jeunes enfants (une soixantaine actuellement), les joueurs et les arbitres, de nouveaux équipements adaptés doivent être mis à leur disposition.

L'étude de faisabilité chiffrée d'un tel équipement a été confiée au cabinet d'études Rhône-Cévennes-Ingénierie.

Désenclavement du quartier de Jamelle et création d'un théâtre de verdure

La commune envisage la création d'une voirie de désenclavement du quartier de Jamelle. Elle a donc fait l'acquisition de parcelles de terrains jouxtant le cimetière, ancienne propriété « Aymes ».

Outre l'amélioration de la desserte pour les usagers et les habitants de Jamelle, il est prévu la création d'un théâtre de verdure à proximité, accompagné d'un petit parc bucolique et arboré.



Abris bus

La commune a sollicité la Région pour deux abris de bus : un à l'emplacement de l'arrêt « Office du Tourisme » et un au quartier de Vinchannes où un arrêt scolaire a été récemment créé. Les agents en ont profité pour réaliser une plateforme destinée à recevoir les containers poubelles, chemin de la Croix de Vinchannes.





Et les travaux de voirie continuent !

Route de Lablachère (tronçon Mairie / croisement Hameaux d'Auzon)

Chemins de Vinchannes et des Clairières de Vinchannes

Chemin de Gabernard

Chemin de Jamelle

Recensement

Agents recenseurs



Camille DECHAUD



Marie FENOT



Elina MIRMAN



Camille CHAPELLE



Mélanie MICHEZ



Yoanna TRONC

Recensement de la population 2025

Pourquoi me pose-t-on des questions sur...

- ... mon logement ?**
Année de construction, surface, etc.
connaître votre **type d'habitation**, c'est pouvoir anticiper les besoins de construction dans votre ville.
- ... mon foyer ?**
Les caractéristiques de votre foyer pour permettre d'évaluer l'évolution de la population et ses besoins futurs : crèches, écoles, maisons de retraite, etc.
- ... mon travail ?**
Lieu de travail, secteur d'activité, situation professionnelle, etc.
connaître votre **situation professionnelle** permet de comprendre l'activité économique des communes, accompagner leur développement, et mesurer les mobilités entre le domicile et le travail.
- ... mes habitudes de vie ?**
Modes de transport, scolarisation de vos enfants, etc.
connaître vos **habitudes de vie** permet d'ajuster l'utilisation des équipements collectifs à vos besoins.
- ... mes données personnelles ?**
Nom, prénom, etc.
Votre **nom**, votre **prénom** et votre **adresse** sont nécessaires afin de vérifier qu'il n'y a ni oubli ni doublon dans les données du recensement. Les noms et prénoms seront supprimés de nos fichiers au plus tard le 31 décembre 2026.

En répondant au questionnaire du recensement, vous permettez à l'État de réaliser les petits et grands projets qui vous concernent !

le-recensement-et-moi.fr

Les traitements de ces données personnelles mis en œuvre par l'Insee à des fins statistiques sont conformes au Règlement général sur la protection des données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés (CNIL).

Comment ça se passe ?

Une lettre de Madame le Maire sera déposée dans votre boîte aux lettres pour vous informer de l'opération. Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice internet, soit dans votre boîte aux lettres, soit en mains propres. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous recenser en ligne. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

Se recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous, et également plus économique pour la commune. « Moins de formulaires imprimés est aussi plus responsable pour l'environnement ».

Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur à votre demande.

Portrait d'une élue



Rencontre avec l'Adjointe en charge de l'école

Trois questions à Gladie Lacour, 3^{ème} Adjointe

« Originaire de Saint-Étienne dans la Loire, j'ai adopté Joyeuse depuis 1986. Mariée, maman de deux enfants, mamie de plusieurs petits-enfants, j'ai été élue pour la première fois en 1995 au Conseil Municipal ».

Comment concevez-vous votre fonction ?

« Malgré les difficultés que l'on rencontre en tant qu'élue, c'est une expérience enrichissante qui permet de partager avec les habitants du village les problèmes pour essayer d'y apporter solutions dans le respect de leurs différences.

Je m'occupe de l'école en collaboration avec Madame le Maire, les élus et l'équipe enseignante. Je privilégie la communication et l'échange, parfois avec peut-être un peu trop de fougue, mais toujours dans la franchise et la bienveillance pour répondre aux demandes de nos concitoyens. J'ai le plaisir de travailler en toute confiance avec Madame le Maire, Brigitte Pantoustier, femme d'une grande droiture, d'une gentillesse et d'une simplicité remarquables ».

De quelles actions êtes-vous le plus satisfaite ?

« Nous sommes une rare commune du secteur à avoir mis en place la cantine sociale à 1€ depuis septembre 2023. De nombreuses familles en bénéficient. Ainsi nous accueillons plus de 100 enfants à la cantine tous les jours. Devant ce succès, nous avons réaménagé le travail des agents communaux affectés à l'école avec la mise en place de trois services entre 12 et 13 heures, une aide à manger aux 24 tout-petits et nous nous efforçons d'apprendre à tous l'apprentissage de la vie en groupe et le respect des règles.

Je remercie et salue le travail et l'implication quotidienne des agents communaux dans cette difficile tâche.

Depuis septembre, un nouveau prestataire nous fournit les repas en liaison froide, ce qui permet une meilleure qualité des produits ».

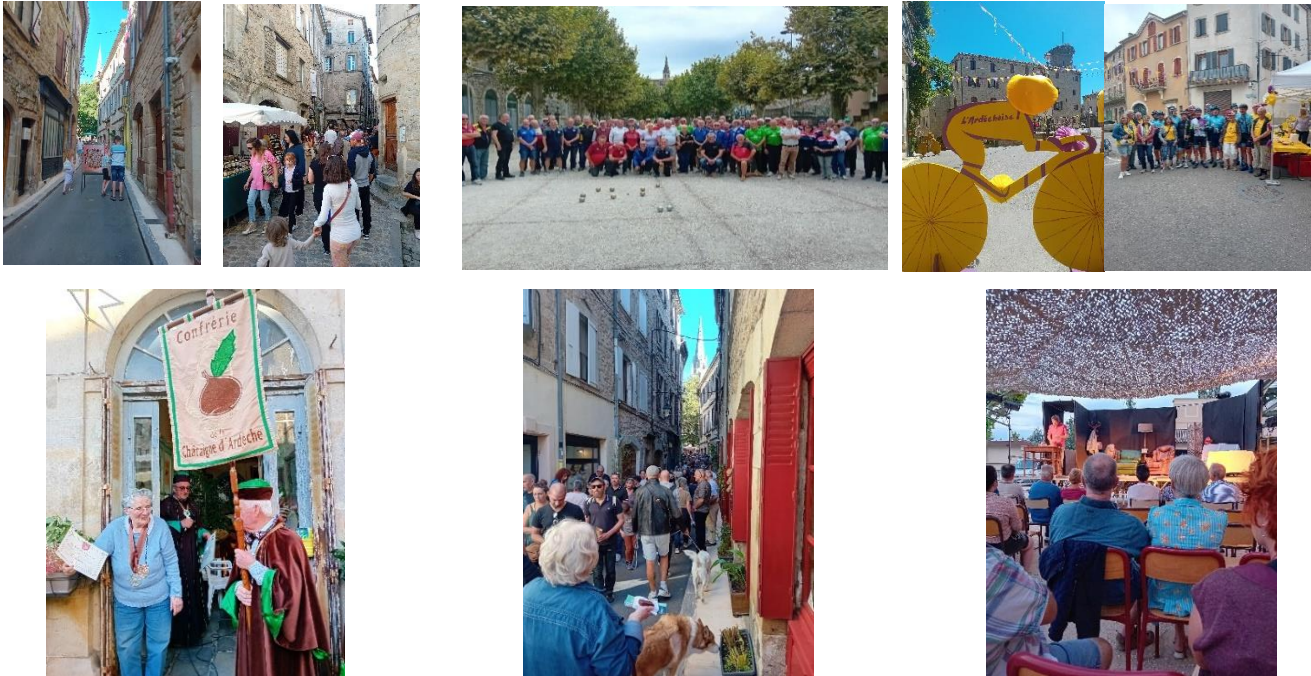
Quels sont les projets en cours ?

« Un projet de restructuration des bâtiments et des cours de récréation est à l'étude. C'est une phase longue, trop longue au goût des parents et des élus, cependant obligatoire et nécessaire si nous voulons obtenir les autorisations et surtout bénéficier des subventions départementales et d'État indispensables au bouclage du financement ».

Retour en images

Les activités culturelles, sportives, associatives, caritatives... sont nombreuses tout au long de l'année à Joyeuse, et 2024 n'a pas dérogé à la règle ! Ces animations permettent le rayonnement de notre village et contribuent à son dynamisme. Chacun d'entre vous, à sa manière, participe également à cette dynamique pour proposer un programme festif et/ou sportif qui fait la renommée de notre village.

L'équipe municipale profite de ce retour en images pour saluer le travail considérable que font l'ensemble des membres des associations locales, des bénévoles, des divers acteurs... et tient ici à les remercier.



La commune a proposé cette année encore, quelques temps forts (brocantes, festivités du 14 juillet, marché hebdomadaire et estival) venant compléter ce bel agenda sportif et festif !



Le banquet républicain et le feu d'artifice ont tenu promesse. Sous un soleil radieux, les trois jours de fêtes ont laissé de bons souvenirs à tous. Retraite aux flambeaux, concours de boules, manèges, bals des Jeunes, banquet avec paëlla, tout était réuni pour garder de beaux clichés et vidéos souvenirs.

Chaque année, un nombre important de personnes (*forces de l'ordre, artificiers, forains, commerçants, jeunes, associations, riverains, personnel communal, élus, partenaires...*) oeuvrent en coulisses pour nous permettre de profiter pleinement de cette belle fête nationale.



Évènement phare et reconnu, les éditions 2024 de la **Foire à la brocante** ont connu un franc succès. Relancée cette année, elle a accueilli les marchands professionnels dès le printemps et au cours du mois d'août, donnant l'envie aux brocanteurs comme aux visiteurs de redonner à Joyeuse, sa place de choix et le lieu où il faut se rendre pour chiner.

La commune se réjouit de retrouver dès le Printemps 2025 la place de la Grand Font investie de ces meubles et objets qui font la réputation de Barjac et désormais à nouveau, celle de notre cité médiévale.



Le groupe musical **Les Amis**, société fondée en 1892, a donné un concert automnal au centre culturel de la Grand Font. Lors de cette manifestation, des médailles ont été remises.

Ce soir-là, Jean-Louis Mendras recevait la médaille d'or vétéran, remise pour ces 50 ans au sein du groupe musical "Les Amis".



Projet Maison Armand

JOYEUSE,
UN AVENIR
POUR LA MAISON ARMAND !

PORTEURS DE PROJETS
SIGNALEZ-VOUS
EN MAIRIE

☎ 04 75 39 96 96 📍 214 - ROUTE NATIONALE 07260 JOYEUSE

Porteurs de projets,

La Mairie de Joyeuse, propriétaire de la Maison Armand, bâtiment emblématique, idéalement situé au cœur du bourg-centre, a initié début 2024, une réflexion collective sur l'avenir de ce bâtiment, impliquant habitants de la commune, associations, entreprises, institutions.

Cette réflexion participative a été animée par l'association AMESUD, qui a pour objet l'aide à l'installation et au maintien d'activités en milieu rural.

Ce projet vous intéresse ?
Vous souhaitez rejoindre activement le groupe de travail ?

Contactez la Mairie de Joyeuse
au 04 75 39 96 96

Une année d'animations culturelles au château

Bilan 2024 et perspectives 2025



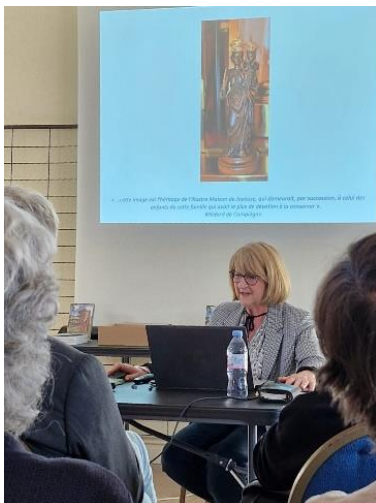
La bibliothèque du château

La bibliothèque du livre ardéchois est composée d'une collection d'ouvrages sur l'Ardèche, acquise durant les années 1990. Elle recueille depuis l'année dernière la bibliothèque personnelle ainsi que les archives de l'historien Michel Riou qui correspondent à 35 années de recherche et léguées à l'association du Château. Un travail d'archivage, de classement et de référencement a été fait par des bénévoles de l'association. Il sera poursuivi l'année prochaine mais d'ores et déjà ce fonds documentaire est accessible au public qui souhaite le consulter sur place.

Durant l'été des auteurs ardéchois ont occupé plusieurs salles du château à l'occasion des estivales du livre qui se déroulaient en nocturne. Une animation qui fut relayée par les automnales du livre qui a réuni une vingtaine d'auteurs au château à la faveur du Salon Gourmand et Artisanal.

Les conférences dans la salle Occitania

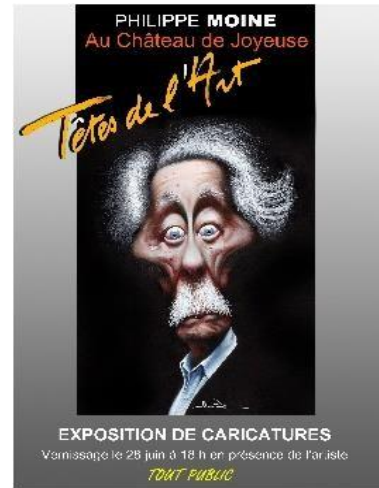
En partenariat avec l'association du Château et le Cercle des Auteurs Ardéchois **dix conférences** souvent accompagnées de projections se sont tenues dans la salle Occitania. Dans le cadre d'une exposition dédiée au poète philosophe **Kenneth White**, qui s'est tenue du 13 avril au 28 avril 2024, deux conférences projections furent données par **Benoit Delplanque** de l'association Gourgounel puis par **Régis Poulet**, président de l'Institut International de Géopoétique. Le 24 mai, Maryline Helck et P.A. Courouble ont donné une conférence projection sur la vie et l'œuvre de **Jack London**. Le 1^{er} juin, l'historien **Christophe Banache** nous a entretenu sur « Joyeuse et Rosières au Moyen-Âge ». Le 8 juin ce fut l'ufologue **Éric Zurcher** qui reproduit une conférence qu'il avait donné en 2023 à la Sorbonne sur le sujet des Ovnis. Le 21 juin une projection d'un film documentaire sur **Léo Ferré** fut donnée. S'en est suivi le 5 juillet, une lecture publique de la nouvelle pièce de **Jean Tirelli** intitulée « L'extra-terrestre », le 18 octobre une conférence projection sur le « **Mystérieux triangle de la Burle** » animée par Maryline Helck et P. A. Courouble. Les 21 et 22 septembre, l'autrice **Anne Combe** a donné deux conférences poétiques sur « **Anne de Joyeuse** », conférences accompagnées de musiques avec instruments d'époque, alors que le 23 octobre **Suzanne Bezombes** Présidente de l'association des amis de Carcassonne intervenait pour une conférence historique avec projection sur « Notre-Dame de la Paix », une statue reliée à l'histoire de la famille des Joyeuse.



L'espace de la Caricature et du dessin d'humour

Après un vernissage officiel de la nouvelle exposition « Têtes de l'Art » le 28 juin en présence du dessinateur Philippe Moine, le musée a rouvert ses portes durant tout l'été et partiellement en septembre. Les visiteurs ont pu découvrir cette exposition temporaire ainsi que les trois salles d'exposition permanente : *Si Joyeuse m'était dessinée*, *Histoire de la caricature*, *Le bureau du dessinateur*.

La grande nouveauté se situait dans la salle Occitania où était projeté sur grand écran le film restituant le spectacle son et lumière du château de Joyeuse dans le cadre du Festival Région des Lumières 2022.



... sans oublier notre illustre caricaturiste joyeusain ! **Roland Hours**.



Animations à venir

Le château restera **actif durant la trêve hivernale** puisque, outre les activités régulières de la radio « Allo la Planète » et celles de l'Agaram, une nouveauté sera proposée avec des **visites guidées historiques du château** jusqu'en avril 2025, pour des groupes et sur réservation auprès de l'association du Château.



Le château de Joyeuse, un site patrimonial où se découvrent l'humour et l'histoire du Duché de Joyeuse.

Le mot de l'opposition

Chères Joyeuses, Chers Joyeux,

« L'occasion nous est donnée de vous dire ces quelques mots.

Nous ne pouvons manquer de faire référence à cette lettre ouverte de Mme la Maire du 21 octobre, distribuée la semaine 44 et ... en réponse, nous n'y avons pas vu beaucoup de réponses à notre lettre de mai 2024. Que dire de ces délais ?

En quelques mots nous prenons à témoin le public présent aux conseils afin qu'il vous fasse part de son avis. En effet, s'opposer à la Maire, est-ce faire théâtre d'esclandre ? Sortir du conseil, est-ce faire théâtre d'esclandre ? Rappelons ici le nombre de fois où le conseil n'aurait pu se tenir si nous n'avions pas été présents. Fédérer une équipe, nous savons faire.

Les élus d'opposition ont des droits et ils les exercent au bénéfice des joyeux et joyeuses.

Oui nous continuerons, nous aussi, à défendre notre commune et nous utiliserons les moyens à notre disposition pour continuer à vous informer, à vous répondre, et à être en relation avec tous les habitants de notre commune : c'est cela qui nous fait avancer. Nous vous souhaitons de belles fêtes de fin d'année et nos meilleurs vœux pour 2025. Joyeusement vôtres... »

Vincent Auzas, Jean-Marc Deydier-Bastide, Monique Dole, Geneviève Dailly, Béatrice Maisonneuve, Christian Moyersoën, Clément Reynouard, Yves Roustang.

Remerciements

À la famille de Monsieur **Guy Théron** pour le don de la réplique de l'épée de Charlemagne exposée au Pôle culturel du Château.



CCAS - Repas des Aînés

Comme l'an passé les membres du CCAS vous offrent un bon cadeau sous la forme d'un bon d'achat chez les commerçants du village, ou la possibilité de partager un moment gourmand et convivial.

Le repas des aînés aura lieu le **samedi 25 janvier 2025 à 12h** au restaurant Les Cèdres.

Réservé aux personnes de 70 ans et plus qui résident sur la commune de Joyeuse, les inscriptions se font en mairie (avec le coupon de réservation).

Un accompagnant pourra être présent moyennant la somme de 30€.

Cette année il est possible de faire appel à une solution de transport pour les personnes ne pouvant pas se déplacer.

<https://mairiedejoyeuse.fr/sante-solidarite/centre-communal-daction-sociale/>